



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

OBJET : URBANISME

41) ZAC Gagarine-Truillot
Déclaration de projet - Mise en compatibilité du PLU -
Bilan de l'enquête publique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_41-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 41

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 49 |
| Présents..... | 34 |
| Absents représentés..... | 13 |
| Absents excusés..... | 1 |
| Absents non excusés..... | 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 41

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

ABSENTS EXCUSES

M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

41) ZAC Gagarine-Truillot

Déclaration de projet - Mise en compatibilité du PLU - Bilan de l'enquête publique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, et L.5219-5,

vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 et suivants,

vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Gagarine-Truillot,

vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019 portant approbation du dossier de réalisation de ladite ZAC,

vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Ivry-sur-Seine modifiée en dernier lieu par délibération n° 2022-06-28_2861 du 28 juin 2022 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) (modification n°7 du PLU),

vu sa délibération du 21 octobre 2021 donnant un avis favorable au lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la ville d'Ivry-sur-Seine pour le projet de la ZAC Gagarine-Truillot et demandant à l'EPT GOSB d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité de ce PLU,

vu la délibération n°2021-12-14_2607 du 14 décembre 2021 du Conseil de territoire de l'EPT GOSB prescrivant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant sur l'intérêt général du projet de la ZAC Gagarine-Truillot,

considérant que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine a été notifiée aux personnes publiques associées et consultées.

considérant les remarques des personnes publiques associées et consultées,

considérant les observations écrites formulées sur le registre d'enquête publique,

considérant l'avis favorable sans réserve de Monsieur Guillamo, Commissaire enquêteur, assorti de deux recommandations,

vu le bilan, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 38 voix pour, 9 abstentions

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan de l'enquête publique relative au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine portant dans le cadre de la ZAC Gagarine-Truillot.

ARTICLE 2 : PRECISE que la présente délibération et le bilan de l'enquête publique relative au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU annexé à cette dernière ont été présentés le 4 octobre 2022 par le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre devant le Conseil de territoire pour approbation par ce dernier dudit projet.

ARTICLE 3 : PRECISE que la présente délibération et le bilan de l'enquête publique relative au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU annexé à cette dernière, seront tenus à la disposition du public, en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE 28/10/2022
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 28/10/2022